

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS DU **11 Décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Ribauville Maire, Madame Esteyries
Messieurs Barbé, Biaut, Charron, Lantoine

Absents excusés: Mesdames Combe, Lapeyre et Soubaigné
Monsieur Desage qui a donné procuration à Mme Ribauville
Monsieur Monteiro

Désignation du secrétaire de séance: Olivier Charron

Approbation du compte rendu du 9/10/2018 :

M.Charron propose une rédaction comme suit pour l'article I : intervention des copropriétaires du lotissement l'orée des vignes :

L'ensemble des parcelles sera définitivement attribué au 19/12/2018. Le gros œuvre des maisons est terminé.

De ce fait, la Mairie s'engage, comme cela était prévu, dans une démarche de reprise et d'entretien des voiries et espaces verts. Il est demandé à chaque propriétaire de poursuivre l'entretien de son devant de porte *et des espaces verts mitoyens*. *M.Charron rappelle que les espaces verts représentent une surface importante, que la collectivité assumera sa mission d'entretien mais que celle ci ne pourra pas être hebdomadaire en période estivale.*

L'engagement et la publication des pièces seront rapides mais l'acte notarié peut prendre environ trois mois. Par la suite l'association des co-lotis sera dissoute.

A l'article X-1 : au sujet des parcelles AOC, la phrase est modifiée ainsi: Question des parcelles AOC avec une proposition du principe de protection. Est ce qu'on les intègre *toutes* dans la zone agricole (Zone A)

A l'article X-6 : au sujet du bus pour les seniors, Mme Esteyries propose de nommer le service : Présence d'un bus APIBUS PROXI SANTE .

A l'article XI-3 : au sujet de la fête du village, M.Charron propose que soit écrit les « jeunes » Verdélaisiens et non les « petits » Verdélaisiens,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 9/10/2018 ainsi modifié.

Point Travaux :

Voirie communale :

Les trous sur la route de carriot ont été rebouchés par les services techniques avec de l'enrobé à froid. Il reste cependant beaucoup d'autres voies pour lesquelles un entretien serait nécessaire.

L'entreprise Chataigné a été contactée et devrait sécuriser les voies à problème dans l'attente de son intervention dans le cadre des travaux de voirie 2018.

Bornes de stationnement sur les allées du village :

Nombre d'entre elles sont à re-sceller ou à remplacer. Compte tenu de la fréquence des chocs ou rayures qu'elles génèrent avec les véhicules qui s'en approchent, Madame le maire soumet l'idée de les remplacer au moins devant la poste par des barrières de protection pour piétons. La proposition reçoit un avis favorable, reste à trouver le matériel adapté à la place du village (matériaux, coloris et forme)

Chaudière Mairie – secrétariat :

Suite à de nombreuses pannes sur la chaudière de la mairie (partie secrétariat), un contact a été pris par M.Charron auprès de Eiffage. Cette entreprise assure l'entretien de la chaufferie du groupe scolaire qu'elle a elle même installée.

Il conviendra d'envisager plusieurs options :

- remplacement de la chaudière à l'identique
- raccordement du secrétariat à la chaufferie principale grâce aux tuyaux placés en attente lors du chantier.

Il a également été demandé qu'une séance pédagogique de démonstration du pilotage de la chaufferie soit effectuée auprès d'un agent ainsi que d'un élu afin de pouvoir intervenir pour régler les températures selon les besoins ou les abaisser dans les classes lors des vacances scolaires.

Cette session permettra également de nous éclairer sur nos choix d'investissement.

Caméras centre bourg :

Considérant que suite à la dégradation d'une toile de chapiteau lors du marché de Noël, une caméra aurait pu permettre de confondre le coupable, M.Charron est mandaté pour faire les devis en vue de l'équipement du centre bourg en caméras de vidéosurveillance.

Abri Saint Labre :

M.Charron est passé voir l'état de l'abri au Luc. Plusieurs tuiles sont cassées notamment au niveau d'un arêtier. Il contactera M.Da Costa pour établir un devis.

Diagnostic amiante aux tribunes du complexe Jean Poutays :

Après réflexion, il sera confirmé à L'entreprise Qualiconsult qu'il n'est nul besoin d'une nacelle pour satisfaire aux prélèvements.

Prestations complémentaire de faucardage :

Les riverains de la voie communale N°24 au dessus du lotissement de Bertric demandent que celle ci soit entretenue.

L'accès au lavoir de Mouchac ayant été oublié lors du faucardage estival, l'entreprise Giralt sera sollicitée pour intervenir.

Adhésion syndicat intercommunal AGEDI :

Il s'agit du renouvellement pour 30 euros par an d'une adhésion permettant d'accéder à un outil de gestion du cadastre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Contrat d'entretien de la chaudière des logements municipaux :

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise ACTH pour un entretien de chaudière. C'est la formule confort qui est retenue (1 visite d'entretien + 1 dépannage compris). La prestation est tarifée 124,30 euros TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Contrat d'entretien porte automatique secrétariat :

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise Dormakaba pour l'entretien de la porte. Il s'élève à 386,10 euros TTC pour l'année.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Numérotation :

M.Charron rend compte des travaux de la commission en date du 10/12/2018.

Les attestations ont été triées. Celles qui semblent conformes seront envoyées par la poste. Les autres feront l'objet d'une démarche de consultation auprès des habitants afin de compléter ou modifier les informations manquantes.

La commission a également émis un avis favorable à la demande de la famille Girotti de nommer le chemin rural récemment entretenu par la collectivité « chemin de Charreau ».

En effet, la commission a considéré qu'il s'agissait d'une erreur de sa part et que cela s'intégrait tout à fait dans la logique qu'elle a mis en œuvre durant ses travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Porte locataire :

M.Charron s'est rendu sur place pour constater les désordres. Depuis il tente de trouver un RDV commun à l'artisan et à la locataire. Ce n'est pas facile et il n'a toujours pas abouti.

Fondation 30 millions d'amis :

Il s'agit du renouvellement de la convention pour 2019 qui encadre la stérilisation des chats errants. Désormais le prix sera de 40 euros pour une femelle et 30 euros pour un mâle à la charge de la municipalité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Droit de préemption urbain :

M.Kerzazi Sghir vend une maison d'habitation (cadastré B356p, B358p,B357p pour 2490 m² au lieu dit le Roy).

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

M.Kerzazi Sghir vend un terrain (cadastré B356 pour 1200 m² au lieu dit le Roy).

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

L'association syndicale l'orée des vignes vend à la commune de Verdélais pour un Euro symbolique les voiries et espaces verts du lotissement.

L'affaire étant convenue entre les parties, le droit de préemption est sans objet dans cette affaire.

Devis numérotation :

Les devis des entreprises Alec et Seri pour la fourniture des plaques ne proposent pas la prestation de pose. M.Charron propose que lorsque la poste aura fourni son devis, on pourra bien sûr comparer les fournitures mais éventuellement ne retenir que la partie pose si elle est trop chère sur les plaques.

Renouvellement contrat M.Kheris :

La fin de contrat de M.Durandet est prévue pour le 01/04/2019.

Il sera proposé un CDD de 3 mois à M.Kheris sous réserve que cela soit légal puisqu'il à déjà fait l'objet de plusieurs CDD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La question du renouvellement au delà de cette date devra être posée courant janvier.

Recensement 2019 :

Les agents recenseurs seront Mesdames Joubert et Darcos Michele.

Bulletin municipal :

Afin de pouvoir faire une édition en janvier, il est rappelé à chacun que les articles doivent parvenir à Madame Mesnage rapidement.

Telethon 2018 - marché de Noël :

M.Desage souligne que la marche a été un grand succès et que le total des inscrits (marche + course) s'est élevé à 198. Cela a permis de collecter 859,14 euros pour le téléthon.

A noter également la participation des autistes du FAM à la marche.

Les commerçants ont été satisfaits et la fréquentation témoigne d'une grande réussite.

Comptes- rendus réunions :

SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) de la région de Saint Macaire :

M.Charron rapporte que le SIA projette de faire une tranche de travaux en 2019 et que la tranche concernant Jeanneau, la Rame, Puet et Mouchac pourrait être envisagée.

Il doit se rapprocher du bureau d'étude SOCAMA afin d'actualiser le devis 2018.

Bibliothèque :

Verdelais devient bibliothèque d'intérêt communautaire.

Il convient donc d'évaluer les coût d'entretien et les fluides. Il n'y a pas à ce jour d'évaluation prise en compte au niveau de la CLECT(Commission locale d'évaluation des charges transférées).

C'est la CDC (Communauté de communes) qui va acheter les livres et fournir l'outil informatique.

Les gestionnaires locaux auront un petit budget alloué (environ 200 euros) qui leur permettra de financer les coups de cœur par exemple.

Le montage financier s'établit comme suit :

- 35 % par la DRAC
- 40 % par la CDC
- 25 % par le conseil départemental

Le budget s 'élève à 40 000 euros pour financer les livres et les matériels informatiques.

Médiathèque :

Elle devrait voir le jour pour 2022.

3 sites sont retenus ; le passage gourmand à Langon, la ville de Villandraut et celle de Saint Macaire.

Maison de santé :

La commune de Saint Pierre d'Aurillac (qui fait partie de la CDC du Réolais en Sud-Gironde) porte

un projet dans le bourg du village.

La commune de Pian Sur garonne (avec le soutien des communes de Saint- Macaire, Saint-Maixant, Verdélais, Semens, Saint-André du Bois, Saint- Martial et Saint- Germain de Grave) porte un projet à côté du collège.

Une rencontre a eu lieu entre les présidents des 2 CDC Messieurs Plagnol (Sud-Gironde) et Zaghet (Réolais en Sud-Gironde), le Maire de Saint Pierre d'Aurillac, le Maire de Saint Macaire et le sous préfet. Ce dernier est ouvert à un projet principal à Pian et un second plus petit à Saint Pierre d'Aurillac.

Un élément reste très important dans ce projet : la CDC du Sud gironde est éligible ZRR (zone de revitalisation rurale) alors que la CDC du Réolais en Sud-Girond ne l'est pas.

Adhésion de la CDC au CLIC :

Il s'agit du comité local d'information qui assure la coordination pour les personnes âgées afin de les aider et les orienter.

Chemins de randonnée :

Une révision est engagée par le département qui propose de rationaliser ces itinéraires afin de mieux les valoriser et les entretenir.

Un groupe de travail va être mis en place et les itinéraires retenus seront intégrés au PDIPR , Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

SDISS :

Le Service départemental d'incendie et de secours connaît une hausse du nombre d'interventions sur notre territoire.

En conséquence, une contribution supplémentaire de 67 040 euros est demandée à la CDC pour 2019.

En contrepartie à cette hausse, le SDISS continuera d'assurer le contrôle des poteaux incendie gratuitement pour 2019.

Nous avons cependant déjà validé la convention avec le SDEEG pour cet entretien.

Calendrier :

Gironde Haut Méga : réunion publique fibre optique 12/12/2018 à Bieujac

PLUI : 19/12/2018 spatialisation à Léogats

Noël personnel : 19/12/2018 18h

Noël École : 21/12/2018

Vœux à la population : 12/01/2019

Conseil municipal : 15/01/2019

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h45